



SERVICE DES SPORTS DE LA VILLE DE BRUXELLES
SPORTDIENST VAN DE STAD BRUSSEL

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION À LA VILLE DE BRUXELLES
SUBSIDE D'INVESTISSEMENT SAISON 2022-2023

1. COORDONNÉES

a. Vous êtes une personne morale :
Si NON, aller en point b.

Nom de l'association et forme juridique :

[Mentionner les données tel que publiés au Moniteur Belge.](#)

Adresse du siège social :

Rue, n°CP, Ville.....

N° d'entreprise :

Représenté officiellement par :

Nom: Prénom:

Fonction:

Tél. : Mail :

Personne de contact pour toute information (gestion administrative) :

Nom: Prénom:

Fonction:

Tél. : Mail :

Numéro de compte du club :

b. Vous êtes un particulier (ou une association de fait sans personnalité juridique) :

Nom de l'association :

Représenté par :

Nom: Prénom:

Rue, n°CP, Ville.....

Fonction:

Tél. : Mail :

Numéro de compte du club :

[Annexer: copie recto-verso de la carte d'identité de la personne qui remplit le formulaire](#)



CLAUSE RGPD POUR LES DEMANDEURS DE SUBSIDE

Conformément au RGPD, vos données à caractère personnel sont traitées exclusivement dans le cadre du traitement de la demande de subside auprès de la Ville de Bruxelles en vertu de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions. Il s'agit d'une mission d'intérêt public dont l'exercice requiert la collecte de vos données par la Ville de Bruxelles qui en est le responsable de traitement. Vos données ne sont par ailleurs pas transmises à des tiers.

A cet effet, vous devez savoir que les décisions sur l'octroi ou le refus de subside sont rendues publiques et les données à caractère personnel vous concernant qui y figurent sont publiquement consultables parce que ces décisions sont prises par le Collège des Bourgmestres et échevins et le Conseil communal de la Ville.

Vous devez également savoir qu'en vertu de la loi sur les archives du 24 juin 1955 et des normes comptables, vos données sont conservées pour une durée de 10 ans.

Il vous est également possible d'exercer vos droits en contactant la DPO de la Ville de Bruxelles : Mme Violette De Neef (e-mail : privacy@brucity.be ou Dpo@brucity.be / tél : +32 (0)2 279 21 22), de déposer une éventuelle plainte ou demander une médiation à l'APD en cas de problème (Autorité de la Protection des Données : contact@apd-gba.be / tél : +32 (0)2 274 48 00 ou +32 (0)2 274 48 35, Site Web : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>).

Vous pouvez consulter la politique vie privée de la ville de Bruxelles et vous renseigner sur vos droits en tant que personne concernée via le lien suivant : [Mentions légales | Ville de Bruxelles](#).

Notez cependant que l'exercice de certains de vos droits relatifs aux données pourra être limité en raison de la publication du subside et des normes auxquelles la Ville est soumise.



SERVICE DES SPORTS DE LA VILLE DE BRUXELLES SPORTDIENST VAN DE STAD BRUSSEL

- Dénomination du club :
- Discipline pratiquée :
- Lieu(x) d'activité (Centre Sportif – salle – terrain) :
.....
- Si les activités ont lieux dans d'autre communes merci de détailler*
- Affilié à la Fédération : OUI – NON.
Nom :
- Niveau : ...récréatif compétitif les deux
 - Si il s'agit d'un sport collectif - Division :
- Nombre d'affiliés au total :
 - Nombre d'affiliés < 18 ans : Nombre d'affiliés > 60 ans :
 - Nombre de femmes : Nombre de résidents bruxellois (1000, 1020, 1120, 1130):
- Annexer liste des membres affiliés à votre club / groupement tel que introduit auprès de la Fédération (si pas d'affiliation, liste avec Nom, Prénom, Date de naissance, genre, adresse avec CP)*

S'il s'agit d'un sport collectif

- Nombre total d'équipes :
 - Nombre d'équipe(s) de jeunes : Nombre d'équipe(s) féminine(s) :
- Nombre d'entraîneurs au total :
- Nombre d'entraîneurs diplômés :
- Annexer liste des entraîneurs, moniteurs sportifs et personnel pédagogique. Preuve pour les entraîneurs diplômés.*
- Un encadrement médical avec du personnel formé est-il prévu : OUI – NON.
- Vos membres ont-ils passés la visite médicale en vue de la pratique du sport : OUI - NON.
 Annexer liste du staff médical encadrant les activités
- Activités visant à promouvoir le sport aux moins valides : OUI – NON.
- Activités visant à promouvoir le sport aux seniors : OUI – NON.
- Activités visant à promouvoir le sport pour femmes : OUI – NON.
- Cotisation annuelle: ()
 Annexer une fiche des coûts des prix d'inscription au club
- Montant sollicité :
- Montant des subsides sollicités et/ou octroyés par des autres pouvoirs publics :
- Annexer la liste des institutions et une estimation des subsides pouvant être octroyés par celles-ci*
- Budget de fonctionnement du club :

3. DESCRIPTIF



4. SIGNATURE

- Je confirme (au nom de l'asbl) que j'ai rempli ce formulaire correctement et honnêtement.
- En tant qu'asbl, je déclare que je n'ai aucune dette et que je ne suis pas en liquidation.
- Je m'engage à informer le Service des Sports de tout changement relatif à mon asbl.
- Je confirme avoir pris connaissance de la clause RGPD, au verso de la page 1

Ce document dûment complété et signé doit être communiqué :

- soit par mail à infosport@brucity.be
- soit par envoi postal à : Service des Sports – Rue Roger Van Der Weyden 3, 1000 Bruxelles.

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Au cas où l'ensemble des subsides qui vous a été octroyés par la Ville serait supérieur à 24.000,00 EUR les documents suivants doivent être déposés à la Ville de Bruxelles : les comptes et bilan de votre asbl, pour l'exercice précédent l'année du subside et le budget de l'année en cours ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale qui approuve lesdits comptes et bilan et donne décharge aux administrateurs, en vertu de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions.

Cette loi exige aussi que les asbl bénéficiant de subventions publiques envoient un rapport de gestion et un rapport financier. Le rapport de gestion reprend, sous forme de texte, la situation des activités de l'asbl et de leur gestion. Le rapport financier reprend, toujours sous forme de texte, la situation financière de l'asbl et de son évolution. Tout subside éventuellement octroyé à une autre asbl, qui découlerait indirectement de la subvention accordée par la Ville doit apparaître dans ce rapport financier. Ces deux documents doivent être clairement distincts.

- Si vous êtes un particulier : copie recto-verso de la carte d'identité** de la personne qui remplit le formulaire ;
- estimation du coût des travaux ou acquisitions (devis à fournir) ;
- si d'autres subsides sont ou seront sollicités, donner la liste des institutions et une estimation des subsides pouvant être octroyés par celles-ci ;
- liste des membres affiliés** à votre club / groupement (liste avec Nom, Prénom, Date de naissance, genre, CP de l'adresse);
- liste des **entraîneurs, moniteurs sportifs et personnel pédagogique** (avec diplôme, attestation);
- liste du **staff médical** encadrant les activités ;
- une fiche des coûts des **prix d'inscription** au club

Le cachet de la poste fait foi.

Les critères non remplis ou les critères remplis pour lesquels les pièces justificatives requises sont manquantes ne seront pas pris en compte.

Date de la demande :

Signature :

Remarque : Toute demande soumise à l'Echevin des Sports sera examinée notamment en tenant compte des possibilités budgétaires.